

**Demande de communication de votre dossier médical**

Vous souhaitez obtenir  **votre dossier médical**. Afin de satisfaire votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire et le retourner à la **Direction de la Qualité, de la Patientèle et des Politiques Sociales - Hôpital Bretonneau - 37 044 Tours Cedex 9 ☎ 02 47 47 38 67 ou 02 47 47 88 01**

**IDENTITÉ DU PATIENT**

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_/ \_/ \_ \_ Adresse : .....

Ville : ..... Téléphone.....

Souhaite obtenir :

- éléments principaux  
du dossier :

- autres documents :

- Compte-rendu de consultation
- Compte-rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu opératoire
- Clichés sur support CD-Rom (radios, scanners ...)
- .....

**RENSEIGNEMENTS FACILITANT LA RECHERCHE DU DOSSIER**

Service(s) : .....

Date(s) des consultations ou hospitalisations : .....

Médecin(s) : .....

**MODALITÉ DE COMMUNICATION**

Je souhaite :

- La consultation de mon dossier après prise de rendez-vous avec le(s) service(s) de soins concerné(s) et éventuellement la remise de copies (soumise à facturation)
- Le retrait d'une copie de mon dossier dans le(s) service(s) de soins concerné(s) (soumis à facturation)
- L'envoi postal à mon domicile (frais de copies et d'envoi soumis à facturation)
- L'envoi postal à un médecin que je désigne :

Nom et Prénom du médecin : .....

Adresse.....

Téléphone.....

Médecin traitant  Autre médecin (préciser) : .....

Date .....

Signature

➤ **Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre un justificatif d'identité (copie recto-verso carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour). Le permis de conduire n'est pas un justificatif d'identité.**

Application de la loi n°2002.303 du 4 mars 2002, décret n°2002.637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L1111-7 et 1112-1 du Code de santé publique et de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne.

**T. BOUCHENOIRE**  
Directeur  
☎ 02.47.47.37.60  
[t.bouchenoire@chu-tours.fr](mailto:t.bouchenoire@chu-tours.fr)

**COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL**

Secrétariat :  
☎ 02.47.47.37.06 - Fax : 02.47.47.87.71  
[secretariat.dfsi@chu-tours.fr](mailto:secretariat.dfsi@chu-tours.fr)

**FACTURATION DES PRESTATIONS**

Madame, Monsieur,

Le CHRU de Tours vous informe qu'en cas de demande de communication de votre dossier médical, conformément à la réglementation en vigueur (1), les frais de délivrance des copies vous seront facturés comme suit :

**1) Facturation du support :**

- Photocopies papier A4 : **0,18 euros par copie**
- Photocopies papier A3 : **0,36 euros par copie**
- Cédéroms (pour certains clichés) : **2,75 euros par CédÉrom**  
*Ce support ne peut pas être systématiquement utilisé pour les clichés radiographiques*
- DVD (pour certains clichés) : **3,00 euros par DVD**
- Reproduction des clichés radiographiques : **5,00 euros par cliché**

**2) Facturation des frais d'envoi :**

- Envoi en recommandé avec accusé de réception : **forfait de 7,00 €**

En fonction du nombre et de la nature des documents reproduits, un titre de recette vous sera adressé par le Trésorier du CHRU de Tours.

- (1) - Article L.1111-7 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 relatif aux modalités de communication des documents administratifs
  - Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif
  - Décret 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé
  - Arrêté du 5 mars 2004 portant homologation des recommandations de bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne, et notamment l'accompagnement de cet accès

Le Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion,

  
Thibault BOUCHENOIRE.